

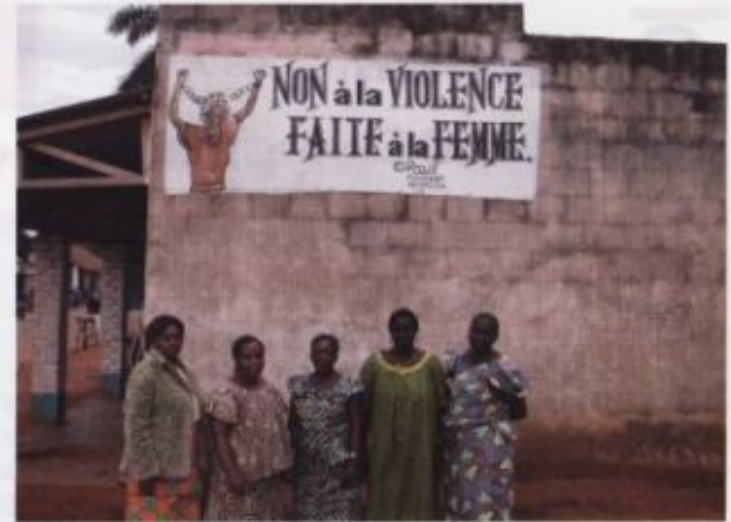
GROUPEMENTS, SOCIÉTÉS, ASSOCIATIONS...

Association VIVERE: 60^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, 1948 - 2008

Le respect des droits humains doit imprégner les lois. Et les lois doivent entrer en force, c'est-à-dire s'imposer physiquement sur tout ce qui y serait contraire. Vivere ne parle que de ce qu'il connaît, pour y avoir travaillé concrètement, avec des victimes d'exactions.

Qu'est-ce que cet anniversaire face à la situation de prisons où les détenus meurent de faim, alors que la prison relève de la responsabilité de l'Etat? Qu'est-ce que cet anniversaire face au trafic transfrontalier d'êtres humains réduits à l'esclavage sexuel, alors que les frontières sont sensées être garanties par l'Etat, et que les mafias et trafiquants bénéficient de la complicité de fonctionnaires? Qu'est-ce que cet anniversaire face à la population à l'Est du Congo livrée aux cohortes d'assassins et de violeurs en uniforme, dans une région où nous payons depuis des années 18'000 casques bleus et leur coûteux cortège bureaucratique précisément pour... protéger la population civile et garantir les frontières? Qu'est-ce que cet anniversaire face au bannissement de milliers de femmes magrébines en situation de mère célibataire, ce qui en oblige un grand nombre à l'abandon sauvage de leur bébé ou à l'infanticide? Qu'est-ce que cet anniversaire face aux familles Colombiennes réduites à nourrir leurs enfants à partir de décharges d'ordures?

Les progrès dans le recensement des droits humains sont incontestables. Mais d'autant plus vertigineux est l'écart qui sépare de ce contenu protecteur la souffrance quotidienne et la mort dans le martyr d'innombrables innocents.



Moralité... c'est qu'il n'y a pas encore assez de moralité chez les instances nationales et internationales que nous payons pour garantir les droits humains de base.

Par conséquent il faut agir, concrètement, chacun à son échelle si modeste soit elle, pour servir le devoir humain auquel nos autorités manquent.

Pour Vivere il s'agit de:

1. Servir le tout premier des droits : celui de vivre à l'abri de l'inhumanité.
2. Mettre un terme à l'impunité dont jouissent souvent ceux qui violent le premier des droits humains.

Nous renouvelons nos remerciements à la commune de Prilly pour son soutien aussi fidèle qu'efficace.

association Vivere – www.vivere.ch – CCP 17 – 709 738 – 6

